

Cruseilles, le 7 aout 2018



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2018

Le mardi 26 juin 2018 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 20 juin 2018, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

§§§

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
M. Gilles PECCI, M. Georges-Noël NICOLAS

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex
M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles
Mme Catherine CHALLANDE, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis JACQUEMOUD, M. Louis-Jean REVILLARD, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey
Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

Mme Corinne GARCONNET, Commune d'Allonzier la Caille
M. Daniel BOUCHET, Mme Dorine PEREZ, M. Frank GIBONI, Commune de Cruseilles
M. Guy DEMOLIS, Commune de Menthonnex en Bornes

Absents excusés :

M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille
Mme Maryline DURET, Commune de Cernex
Mme Brigitte CARLIOZ, Commune de Cruseilles
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 19

&&&

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. André Vesin a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président présente le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 29 mai 2018 à approbation.

M. le Président excuse M. le Sous-Préfet, et remercie Mme Christine Megevand, Messieurs Pierre Gal, Julian Martinez de leur présence et la Presse.

Il informe également la présence du nouveau Maire de Cernex, M. Vincent Tissot et lui donne la parole. Elu et 1^{er} adjoint depuis 2008, il lui semblait naturel de se présenter aux fonctions de maire. Entouré d'une équipe motivée, il souhaite renouer les liens avec la CCPC.

M. le Président demande aux membres de commencer par les délibérations relatives au CLAE de Cruseilles N°11. « APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES » et N°12. « APPROBATION DE LA CONVENTION DE COMAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE CREATION DU CLAE A CRUSEILLES » afin de libérer le bureau d'architecte Desvallées, invité à présenter une erreur de chiffrage dans la répartition des travaux entre la commune et la CCPC.

Le Président et le Vice-Président ont été respectivement informés de cette erreur représentant une somme de 400 000 euros, la veille et le matin de ce conseil communautaire, lors d'un chiffrage plus précis.

Après quelques explications sur des changements minimes au niveau construction et aménagement, le Cabinet d'architectes s'explique sur cette erreur qui n'a pas été détectée au cours des différentes phases de présentation et qui n'a pas d'incidence sur l'estimation globale.

M. Jean-Marc Bouchet s'interroge sur cette clé de répartition, aura-t-elle des répercussions sur les dépenses des espaces communs ; il lui est répondu par la négation car il y a très peu d'installations communes dans ce projet.

Plusieurs élus (Mme Christine Megevand, M. Jean-Marc Bouchet, M. Xavier Brand) font part de leur inquiétude au sujet du vote de cette délibération et de ses conséquences budgétaires, programmatiques ?.

M. Bernard Saillant précise que tout retard de décision risque d'entraîner un retard pour la rentrée scolaire.

Le cabinet Desvallées précise que la répartition ne remet pas en cause le dépôt du permis de construire

M. Joël Louveau précise à son tour qu'il comprend le mécontent des élus car la répartition a été demandée largement en amont du conseil communautaire, et qu'il aurait été plus honnête d'entamer la présentation de l'APD par cette erreur. Il dit sa gêne d'avoir adressé un projet de délibération erronée. L'erreur a une incidence sur le PPI.

M. Xavier Brand précise que la collectivité prendra en charge cette différence mais demande à M. le président un temps de réflexion.

Mme Dominique Alvin est très étonnée de l'ampleur de l'erreur et rappelle qu'elle avait alerté la collectivité sur le niveau de ses dépenses lors du vote du BP 2018.

Après concertation, les élus demandent majoritairement le report de ces deux délibérations.

DELIBERATIONS

Délibérations

FINANCES

1. APPROBATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2018, *VOTEE A L'UNANIMITE*

M. Joël Louveau rappelle aux membres l'objet des attributions de compensation en régime de fiscalité professionnelle unique. La présente délibération fixe le montant définitif des attributions de compensation pour 2018.

2. REPARTITION DEROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR 2018, *VOTEE A L'UNANIMITE*

M. Joël Louveau rappelle que le FPIC 2018 sur le territoire intervient après changement du régime fiscal de l'EPCI, avec un impact temporaire sur le coefficient d'intégration fiscale. La répartition de la contribution du territoire entre l'EPCI et les communes se trouve bouleversée et il convient de la rétablir par une répartition dite libre.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018 - BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
4. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
5. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018- BUDGET ANNEXE EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Joël Louveau rappelle que ces délibérations interviennent pour prendre en compte des éléments intervenus depuis le vote des BP, comme la notification des bases de fiscalité, le montant des dotations d'état et des attributions de compensations.

FONCIER

6. TRANSFERT DE BIENS IMMOBILIERS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ET CRUSEILLES ROUTE DE TROINEX, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. le Président rappelle que la CCPC est propriétaire de deux parcelles à Cruseilles, route de Troinex, situées sur l'emprise de la voie routière publique et qu'il convient de les classer dans le domaine public communal après transfert de propriété au profit de la commune de Cruseilles à un euro symbolique.
 7. CESSION A LA COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE DES TERRAINS DE LA CARRIERE ET DE LA PISTE, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. le Président précise que la CCPC est propriétaire de parcelles à Allonzier la Caille, sur le site de la carrière et dans ses abords immédiats, ainsi que sur la piste empierrée réalisée lors de la construction de l'autoroute A41 il y a une quinzaine d'années.
- L'ensemble est proposé à la commune pour 95 000 euros net de taxes, ce qui correspond à l'estimation des Domaines justifiée par la nature des parcelles concernées.
8. CESSION DE TERRAIN AU PAE DE LA CAILLE, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. le Président a rappelé aux membres qu'une précédente délibération avait permis d'envisager une transaction avec l'entreprise Chevallier, qui vient finalement de renoncer à ce projet. L'entreprise SIMATEL est désireuse d'acquérir une partie du terrain en question, au même prix que celui proposé précédemment.

M. Vincent Tissot s'interroge sur la valeur du terrain qui n'a pas évolué. Il lui est indiqué que l'intérêt de l'entreprise Chevallier était très récent (2017). M. Gilles Pecci indique que ce prix est conforme au marché pour un terrain aménagé.

M. Jean-Marc Bouchet interpelle M. le Président sur l'avancement de la zone des Voisins qui pourrait être une autre zone d'aménagement. M. le Président lui précise que l'aménagement de la zone sera global en intégrant les parcelles situées à Saint-Martin Bellevue. La CCPC coopère avec le Grand Annecy, maître d'ouvrage à Saint-Martin Bellevue, notamment avec l'engagement d'études environnementales. Il ajoute que les parcelles situées à Cuvat ont été repassées en zone agricole au PLU communal et qu'elles font toujours l'objet de compromis avec un porteur de projet privé.

RESSOURCES HUMAINES

9. CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE, *VOTEE A L'UNANIMITE*

La délibération concerne la modification du poste à non complet de l'animatrice du RAM itinérant suite à la nomination de l'agent par voie de détachement.

COMMANDE PUBLIQUE

10. AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE NETTOYAGE DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES, *VOTEE A L'UNANIMITE*

M. Dominique Batonnet souligne que le marché pour le nettoyage des réseaux et ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales arrive à échéance et qu'il convient de retenir un nouveau prestataire.

Il précise que le marché public fera l'objet d'un accord cadre à bons de commandes d'une durée initiale d'une année, renouvelable trois fois pour la même durée par tacite décision de l'acheteur.

11. APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES, *RETIREE*

12. APPROBATION DE LA CONVENTION DE COMAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE CREATION DU CLAE A CRUSEILLES, *RETIREE*

13. AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'INTERCONNEXION AVEC LE RESEAU D'EAU POTABLE DU GRAND ANNECY ET LE RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS, *VOTEE A L'UNANIMITE*

M. Dominique Batonnet rappelle que la Communauté de Communes a pour projet de se raccorder au réseau d'eau potable du Grand Annecy et de la Communauté de Communes Fier et Usses.

Il explique que le dossier a été retardé du fait d'un litige, désormais réglé, avec le précédent maître d'œuvre et après désignation du bureau d'études HBI INGENIEURS CONSEILS V.R.D.

14. ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS DE TRANSPORT SCOLAIRE, *VOTEE A L'UNANIMITE*

M. Bernard Saillant rappelle que la CCPC est chargée de l'organisation et de la mise en œuvre du service de transport scolaire sur le territoire par délégation de la région Auvergne Rhône Alpes ; il précise qu'il s'agit d'une consultation en appel d'offres ouvert afin de choisir les opérateurs avec qui seront conclus les marchés ; leur durée est d'un an reconductible expressément 3 fois pour la même durée.

AFFAIRES GENERALES

15. CONVENTION DE TRANSACTION AVEC L'EARL « LA FERME DU PERE NOËL » POUR L'INDEMNISATION DE LA PERTE D'UNE VACHE LAITIERE, *1 ABSTENTION*

M. Dominique Batonnet expose qu'une vache laitière a subi une chute dans une excavation de canalisation d'eaux pluviales provoquant la mise en responsabilité de la CCPC.

Après interventions des assurances et des experts, un accord a pu être trouvé avec M. Vesin en vue d'une indemnisation.

DECHETS

16. SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER USAGE, *VOTÉE A L'UNANIMITÉ*

M. Christian Bunz précise aux membres qu'Eco Mobilier est un éco organisme créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier.

Pour répondre aux objectifs de collecte et de valorisation du cahier des charges, Eco mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure un nouveau contrat, qui prévoit la mise en œuvre d'une collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement et la mise en place de soutiens financiers.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité du précédent et sera effectif sur la période 2018 à 2023.

M. Vincent Tissot s'interroge sur l'absence de mise en concurrence. M. Christian Bunz lui précise que seul cet organisme est compétent en la matière.

17. VENTE DE MATERIAUX - APPROBATION DES CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE POUR LA PERIODE 2018-2022, *VOTE A L'UNANIMITÉ*

M. Christian Bunz rappelle que la CCPC a signé deux contrats avec l'éco-organisme CITEO ayant chacun pour objet de définir les relations entre la collectivité et l'éco-organisme dans le cadre de la mise en œuvre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les emballages ménagers, d'une part, et pour les papiers, d'autre part, conformément aux cahiers des charges nationaux de chacune des filières, pour la période 2018-2022.

Ces contrats fixent notamment les modalités du soutien technique et financier apporté par CITEO à la collectivité dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, afin de permettre de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recyclage des déchets d'emballages ménagers et papiers.

Questions diverses

M. le Président rappelle les prochaines dates :

Bureau : 3 juillet à 18 heures avec l'ordre de jour suivant :

- Transferts de compétences (SPANC, eaux pluviales, défense incendie) : proposition d'organisation
- Optimisation des bases fiscales ménages et locaux professionnels : proposition d'actions

Pose de la 1^{ère} pierre Ecole Vovray/le Sappey, CLAE et le gymnase : samedi 7 juillet à 10 heures

Conseil communautaire : le 28 août 2018 à 19 heures à la CCPC

Bureau : 17 septembre 2018 (exceptionnellement un lundi) sur le thème des déchets

Formation des élus à la commande publique : le mardi 18 septembre 2018 à 18 heures

Conseil communautaire : le 25 septembre 2018 à 19 heures à la CCPC

- Zones humides d'Allonzier la Caille et le Sappey

M. Gilles Pecci s'interroge sur le report de délibérations relatives à la restauration des zones humides des communes d'Allonzier la Caille et du Sappey. La commune d'Allonzier la Caille a approuvé dernièrement l'engagement de la CCPC dans cette action.

M. Christian Bunz rappelle que La CCPC adhère au SMECRU qui a pour objet sur l'ensemble du bassin versant, la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques. A ce titre, le programme d'action du Contrat de Rivières des Usse (2014-2019) propose la restauration de 18 zones humides.

Il rappelle que dans le cadre du Contrat de Rivières, les phases d'étude ont été portées par le SMECRU, et les phases de travaux sont fléchées pour les collectivités.

M. Christian Bunz précise également aux élus que la compétence GEMAPI a été attribuée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018, qui devient ainsi maître d'ouvrage sur ce projet.

M. le Président évoque la nécessité d'obtenir tous les éclaircissements nécessaires faisant référence aux conséquences budgétaires et à la fragilité des subventions espérées avant que les élus se positionnent en connaissance de cause sur l'exercice de cette compétence. La rencontre avec M. Sadiet et le directeur régional de l'Agence de l'eau sera organisée dans cette optique en septembre.

- Déménagement du SIGETA

M. Georges Noel Nicolas informe les membres du conseil communautaire que le SIGETA vient d'adresser un mail concernant un prochain changement de locaux. Le SIGETA interroge ses délégués en urgence et précise qu'une absence de réponse avant le 28/06/18 équivaudra à une acceptation tacite.

- Trésorerie Principale

M. le Président précise que la CCPC a reçu dernièrement un courrier de la DDFIP proposant un nouveau rendez-vous ; celui-ci invite les maires intéressés à participer à cette réunion dès qu'elle sera organisée.